

COMMUNE DE CASTÉTIS

(PYRÉNÉES - ATLANTIQUES)

ARRÊTE MUNICIPAL Match de gala USCG Foot

N° 29/2026

Le Maire de la Commune de CASTÉTIS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2020-05-13-003 du 13 mai 2020 règlementant la vente de boissons alcooliques dans le département des Pyrénées-Atlantiques et notamment son article 5,

Considérant que le match de gala suivie d'un repas se déroulera du 08 au 09 mai 2026,

ARRÊTE

Article 1° : Le débit de boissons permanent pourra rester ouvert au foyer du foot du 08 mai 2026 à 17h au 09 mai 2026 à 2h00

Article 2^{ème} : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ORTHEZ
- Monsieur SARAIVA Bastien (*exploitant du débit de boissons permanent*),
- Monsieur CLAVÉ Adrien (*exploitant du débit de boissons permanent*).

Fait à CASTÉTIS, le 30 avril 2026,

Le Maire,
Henri POUSTIS

